

**DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)**  
**AYGUATEBIA TALAU**  
10 Rue de la Mairie  
66 360 AYGUATEBIA-TALAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Présents : Georges Vicens, Thierry Oliva, Christian Goze, Sylvie Torras,

Absents Francis Pages, Edwige Petit, Pierre Minda

**VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2021**

Les élus sont invités à signer le Registre des Délibérations pour valider les délibérations prise à l'issue du Conseil Municipal du 16 Octobre 2021.

**COMPETENCE « ROUTE PARTAGEE » DE LA ROUTE DU COL DE JOUELL**

Monsieur le Maire propose de concéder la compétence « route partagée », sur la partie de la route du Col de Jouell située entre le Château d'eau d'Ayguatébia et la limite de la commune de Railleu, à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, au moyen d'une convention qui attribuerait les travaux de déneigement pour 90 % au Département et pour 10 % à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Le Conseil Municipal désire reporter ce vote encore une fois car bien que favorable à ce transfert de compétence, il y a toujours un manque de précisions concernant les conditions d'exercice de cette compétence en matière d'entretien de la route, d'aménagement et de déneigement. Le Conseil municipal souhaite qu'une pré convention soit signée entre la communauté de communes et le département .

**FORFAIT NEIGES CATALANES**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire explique

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a délibéré le 2 novembre 2020 en faveur d'une convention avec l'association « Les Neiges Catalanes » qui propose un forfait « Neiges Catalanes » destiné aux enfants du territoire.

Ce forfait est destiné aux enfants domiciliés de manière permanente dans une commune membre de la CDC Pyrénées Catalanes et scolarisés en école élémentaire de compétence intercommunale. Le tarif proposé par l'association est de 50€ par enfant.

Les forfaits seront facturés à la CDC Pyrénées Catalanes dans un premier temps, et, dans un second temps, la CDC Pyrénées Catalanes facturera chaque commune membre en fonction du nombre d'enfants qui y sont domiciliés et qui ont retirés le forfait « Neiges Catalanes ».

Le forfait proposé permettra également aux enfants de la commune de skier gratuitement sur les stations membres de l'association que ce soit ski de fonds ou ski alpin.

Le Maire propose de conventionner avec la CDC Pyrénées Catalanes pour que la commune finance les forfaits « Neiges Catalanes » pour les enfants domiciliés dans la commune.

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver la convention financière des forfaits Neiges Catalanes entre la commune et la CDC Pyrénées Catalanes ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens.**

adoptée à l'unanimité

### **RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Sylvie Torras en charge du dossier présente le projet :

La commune possède 6 logements communaux loués à l'année qu'il convient de rénover pour améliorer leur performance énergétique.

Le SYDEEL, dans le cadre du dispositif ACTEE ( action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) a visité tous ces logements et a établi pour chacun d'eux un bilan d'orientation énergétique comportant un descriptif technique, une analyse des consommations, des préconisations et un scénario.

Il est proposé au Conseil Municipal de débiter les travaux en 2022 en commençant par l'appartement 2 de Noëlle Martineu qui sera relogée le temps des travaux dans l'appartement 1 au rez de chaussée.

Plusieurs artisans ont envoyé leurs devis , le montant total des travaux s'élèvent à 37500 HT

Plan de financement prévisionnel :

	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT	%
Rénovation appartement 2	37 500	Subvention Conseil Régional	6000	16
		Subvention Conseil départemental	27375	73
		Auto financement Commune	4125	11
		Total en € HT	37500	100

Délibération pour décider de proposer cette demande de financement auprès de la Région et du département et désigner Mr Georges Vicens pour effectuer les démarches.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **ABRI BOIS TALAU**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à Talau, Mr Michel Rabat stocke son bois de chauffage sur sa parcelle devant l'église.

Ce bois ne contribue pas à l'esthétique du lieu et à la mise en valeur de l'église qui par ailleurs reçoit des visiteurs de plus en plus nombreux.

Mr Vicens propose qu'une convention soit signée par le Maire et Mr Rabat pour autoriser celui-ci à stocker son bois à côté, sur une partie du domaine public, à y construire un abri à bois et qu'en échange, il libère le devant de l'église.

Cette convention préciserait les dimensions de l'abri et sa localisation.

Convention adoptée à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION DES SCHEMAS DIRECTEURS DES RESEAUX EAU POTABLE ET EAU USEE**

Mrs Vicens, Goze et Oliva ont reçu le bureau d'étude pour une restitution de ces 2 schémas.

Les études ont conduit à établir un diagnostic précis des réseaux ainsi qu'un inventaire du patrimoine communal.

Ensuite des préconisations sont listées pour mettre à niveau ce patrimoine afin qu'il soit conforme aux textes réglementaires.

Un ordre de priorité des mesures est fixé avec un ordre de prix.

Dans les priorités 1, il y a par exemple la réparation à Ayguatébia de 2 fuites d'eau dans le réseau potable et la suppression de 2 entrants dans le réseau d'eau usée. Le plus important en terme d'investissement est la mise à niveau de la station d'épuration d'Ayguatébia.

Tous les travaux issus de cette mise à niveau sont subventionnés à 80 %.

Plusieurs scénarios sont proposés. La commune doit en choisir un pour finaliser les schémas.

Nous choisissons celui qui préconise pour la STEP un filtre et un dispositif décolloïdeur (pour le mois d'été à forte population) et la construction d'un nouveau bassin.

## **CONDUITE EAU USÉE CARRER DE LA VOLTES**

Cette conduite à modifier est dans les priorités du schémas directeur. Un devis a été demandé à l'entreprise Pyrénées Environnement.

Nous pourrons faire la demande de subvention dès que le schéma directeur sera définitif.

## **LES NOUVEAUX NUMEROS DANS LES RUES**

La mise à jour des adresses sur toute la commune a fait apparaître des nouveaux numéros (nouvelles maisons)

Mr le Maire propose de demander à Mr Charpantier de fabriquer des plaques numérotées comme celles qui existent déjà afin de conserver une certaine unité sur toute la commune.

## **TRAVAUX AU GITE OCCUPE PAR MR SINTES**

La fuite du conduit de cheminée persiste sur le toit de ce gîte.

Le devis proposé pour réparation par la Cermat de 3708 € TTC est accepté.

Les travaux seront demandés au plus tôt dès que les conditions météo le permettront

Ils seront inscrits dans le budget fonctionnement à la ligne entretien bâtiment